



Probleme pour se faire rembourser par notre ancienne association

Par **bouchonne59**, le 12/01/2009 à 15:39

je ne sais pas si je suis au bon endroit mais je me lance

mon mari était le président de l'association philanthropique de carnaval, les comptes de cette association étaient dans le rouge et la banque a demandé de remettre l'argent sur le compte (normal) mais aucune festivité étant prévue donc pas de rentré d'argent mon mari a décidé de remettre l'argent sur le compte (notre compte personnel) afin d'éviter tout problème il s'avère que le vice président ayant fait une petite bêtise il a fallu aussi payer un commerçant, toutes ses transactions ont été faites en espèces il y a preuve de chaque remboursement. Pensant se faire rembourser dès que les caisses se rempliraient mais voilà que mon mari n'a pas été réélu et le nouveau bureau refuse de nous rembourser ils disent qu'ils n'ont aucun papier! mon mari assez énervé les a envoyés baladés. J'ai eu écho qu'il refusé catégoriquement de nous rembourser avec preuve ou non. de mon côté je relance les prestataires pour avoir de nouveau des preuves que mon mari est bien venu payer en main propre. voilà un peu l'histoire la somme n'est pas grosse certes mais c'est mon argent personnel (environ 400 euros)

ma question est: si cette situation dure que puis je faire côté juridique

merci